

## Budgets 2026 des universités et des organismes de la recherche : les charges du CAS Pensions doivent être compensées

Pour la deuxième année consécutive, l'ensemble des acteurs de l'ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) doivent absorber une hausse significative du compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions ». Ils devront également mettre en œuvre la Protection sociale complémentaire. Ces dépenses supplémentaires s'ajoutent aux autres mesures salariales non compensées depuis 2024 (revalorisation du point et hausse de la contribution au CAS Pensions déjà intervenue en 2025).

A une époque où un consensus semble se faire sur l'importance de l'innovation (cf. les discours de notre récent Prix Nobel, Philippe Aghion ou le rapport Draghi à l'échelle européenne), toutes ces mesures étranglent les universités et les organismes de recherche. La seule solution, pour la plupart des acteurs, est de présenter un budget en déficit et de puiser dans leur trésorerie. Cette solution n'est évidemment pas durable. En effet, la grande majorité de ces trésoreries sont gagées par rapport à des fonds perçus des bailleurs dans le cadre de contrats de recherche en cours (avances, fonds à transférer à des partenaires lorsque l'ONR est coordinateur de projets européens...) et ne peuvent être mobilisées de façon répétée.

La France est le seul des grands pays scientifiques dont la DIRD (Dépense Intérieure de Recherche et Développement) n'a pas augmenté par rapport à son PIB depuis 1996, en restant à 2,2%. Dans le même temps la moyenne de l'OCDE est passée de 2,1 à 2,7, la DIRD de l'Allemagne de 2,1 à 3,1 et celle de la Chine de 0,6 à 2,4%. On ne peut pas ajouter à cette stabilité dramatique des mesures qui masquent la réalité de l'argent effectivement disponible.

La France ne demeurera pas un grand pays si elle ne reste pas un grand pays scientifique. Si les investissements privés en R&D doivent augmenter, les investissements publics ne peuvent pas diminuer. Ces investissements sont une condition nécessaire à notre prospérité, aujourd'hui et demain, et à notre capacité à créer de la valeur, et de fournir des emplois aux futures générations.

Nous demandons l'entièvre compensation des augmentations des « CAS » Pensions des établissements de l'ESR, Universités comme Organismes de recherche, comme elle est déjà assurée pour les administrations.

Nous invitons les Députées, Députés, Sénateurs et Sénatrices, sensibles à l'importance de la recherche et de l'innovation pour notre pays, à délibérer sur la manière la plus adéquate de procéder à cette compensation.

Antoine PETIT  
PDG du CNRS

Philippe MAUGUIN  
Président de l'INRAE

Didier SAMUEL  
PDG de l'Inserm